

REGLEMENT

JEU

« Séjour à New York avec bon d'achat pour la boutique officielle Harry Potter »

En participant au Jeu, chaque Participant (tel que défini ci-après) (ou le cas échéant, ses Parents ou son tuteur légal) accepte et s'engage sans condition à respecter les présentes conditions générales (ci-après le "**Règlement**"), et accepte d'être lié par les décisions de l'Organisateur au regard de l'interprétation du présent Règlement et autres décisions relatives au Jeu. Les Participants qui ne respectent pas le Règlement ne pourront pas prétendre à remporter de Prix. Veuillez lire ce Règlement attentivement.

1. Conditions de participation

Le Jeu est uniquement ouvert aux personnes résidant en France (DROM COM inclus) / en France métropolitaine âgées de treize (13) ans et plus au premier jour du Jeu ("**les Participants** »). Si vous êtes mineur, vous devez obligatoirement avoir obtenu l'accord préalable de vos parents ou de votre tuteur légal pour participer au Jeu.

Le Jeu commence le 15 septembre 2021 à 00 :01 et se termine le 15 octobre 2021 à 23:59 (heure de France métropolitaine) (ci-après la "**Période du Jeu**").

2. Comment participer ?

Jeu sans obligation d'achat.

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement, et le respect des conditions d'utilisation.

Les Participants peuvent participer au Jeu dans les conditions suivantes :

- Remplir entièrement le formulaire présenté sur le site warner-vous-emmene-a-new-york.fr

(ci-après la "**Participation**").

- Les informations communiquées par les Participants sur le formulaire peuvent être utilisés dans le cadre de traitement de données à des fins marketing.

Toute autre forme de participation ou toute participation incomplète ne sera pas prise en compte.

Au terme de la Période de Jeu, le gagnant du Prix du Tirage ("**Gagnant**") sera déterminé par un procédé informatique au hasard parmi les Participants ayant fait une Participation valide, pour chaque Prix du Tirage.

Un tirage aura lieu sur l'ensemble des participants depuis le début du jeu concours, pour déterminer un gagnant. L'Organisateur pourra tirer au sort des suppléants.

Le Gagnant se verra remettre 1 Prix du Jeu, selon la dotation détaillée ci-après.

La décision de l'Organisateur concernant la détermination du Gagnant, et toutes les questions relatives au Jeu et aux Prix, sera définitive et sans appel.

3. **Prix**

Le Prix attribué est les suivant :

Le gagnant du Jeu gagne un séjour pour 2 personnes à New York comprenant :

- 2 vols allers-retours pour Paris-New York
- 4 nuits d'hôtel pour 2 personnes dans un hôtel 4 étoiles
- Transport entre l'aéroport et l'hôtel
- Bon d'une valeur de 350\$ à dépenser dans la boutique officielle Harry Potter à NY <https://www.harrypotterstore.com/>
- Assurance voyage

Le Prix ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet ou prestation, quelle que soit leur valeur et ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie en espèce ou par chèque.

Les frais détaillés ci-dessus seront pris en charge par l'Organisateur. Tous les autres frais éventuels dans le cadre du séjour demeurent à la charge exclusive du Gagnant et de son accompagnateur.

4. **Notification du(es) Gagnant(s)**

Le Gagnant sera informé comme suit : par mail dans la semaine suivant le terme de la Période du Jeu.

Le Gagnant (ou son/ses parent(s) ou tuteur légal) devra obligatoirement confirmer l'acceptation du Prix par e-mail dans un délai de *48 heures* à compter de la réception de la notification indiquant qu'il a remporté le Prix (ci-après "**Message de Confirmation**").

Le Gagnant devra obligatoirement fournir son nom complet, numéro de téléphone, adresse pour livrer le détail du Prix et adresse mail dans le e-mail de confirmation. L'Organisateur informera le Gagnant du Jeu des dispositions relatives au séjour.

6. **L'Organisateur**

Le Jeu est organisé par **Warner Bros. Entertainment France SAS** (l'"**Organisateur**" ou "**Warner Bros.**").

Dans le but d'administrer le Jeu, l'Organisateur peut faire de la publicité et de la promotion par le biais de l'une de ses agences de communication ("**Agents de Warner** ").

7. **Conditions relatives aux Prix**

7.1 Le Prix sera soumis à disponibilité. L'Organisateur prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les Prix seront tels que décrits dans le présent Règlement. Cependant, des événements peuvent rendre la remise du Prix irréalisable ou inappropriée en raison de circonstances imprévues ou de raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur. Dans cette situation, l'Organisateur peut modifier ou faire varier le Prix afin de fournir une alternative raisonnable pour laquelle l'Organisateur ou les parties liées à l'Organisateur ne sauraient être tenus pour responsable.

7.2 Aucune substitution sous forme d'argent comptant ou d'avoir n'est possible et le Prix ne sera pas transférable. L'éligibilité pour le Prix peut être soumise à la signature du Formulaire d'Acceptation du Prix de Warner Bros. (disponible sur demande).

7.3 Le Prix impliquant des déplacements, le Gagnant doit être âgé de plus de dix-huit (18) ans **ou être accompagné durant les déplacements par un parent ou un tuteur légal.**

7.4 Dans certains cas, le Gagnant (et/ou ses parents ou tuteurs légaux le cas échéant) sont tenus de signer un Formulaire d'Acceptation du Prix dans les sept (7) jours à compter de la date d'émission. Si le Formulaire d'Acceptation du Prix n'est pas retourné dans le délai spécifié, le Prix sera annulé.

7.5 Si un Gagnant (et/ou ses parents ou tuteurs légaux) n'ont pas confirmé l'acceptation du Prix dans le délai requis, le Gagnant du Jeu se verra automatiquement privé de tout droit de réclamer son Prix et un autre gagnant sera sélectionné parmi les suppléants (le Gagnant alternatif). Si le second Gagnant (ou ses parents ou tuteurs légaux) échoue également d'accepter le Prix dans les conditions requises, un autre gagnant sera sélectionné en tant que Gagnant alternatif du Jeu et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un autre Gagnant du Jeu soit choisi et lui, (ou son / ses parent(s) ou tuteur(s) légal/légaux), ait dûment accepté le Prix conformément au présent Règlement.

8. Modifications du Règlement

Sous réserve des lois applicables, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement en informant préalablement les Participants. Dans de telles circonstances, le Règlement mis à jour sera téléchargé et publié sur le Site Web (tel que défini ci-dessous).

Pour tout ce qui concerne l'utilisation du Site Web, il est rappelé que la Politique de confidentialité de Warner Bros. et les Conditions d'Utilisation <https://www.warnerbros.fr/legal> accessibles sur ou via le Site Internet sont applicables. Le Règlement prévaut sur toute disposition inconciliable contenue dans les Conditions d'Utilisation ou la Politique de confidentialité affichées sur ou via le Site.

9. Publicités sur les Sites de Réseaux Sociaux

En outre, si le Participant accède et participe au Jeu par le biais d'un site de réseau social, chaque Participant accepte de se conformer aux conditions d'utilisation du site, et à sa politique de confidentialité. Il convient de noter que le Jeu n'est en aucune façon sponsorisé, approuvé, organisé ou associé à un site de réseau social tiers.

10. Éligibilité des Participations

10.1 Les Participations inéligibles ou frauduleuses sont nulles. Tous les Participants seront considérés comme ayant autorisé l'Organisateur ou les Agents Warner à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans le cadre de leur participation. Le Gagnant ayant fourni des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses sera automatiquement disqualifié. Toute Participation comportant des propos offensants ou inappropriés sera automatiquement disqualifiée.

10.2 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte, retard ou mauvais acheminement des Participations, de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, de perte ou d'absence de connexion réseau, de transmission informatique défectueuse, incomplète, tronquée ou différée, ou de toute erreur humaine pouvant survenir lors de la réception ou du traitement des Participations.

10.3 La preuve de la saisie des informations sur le Site Web ne constitue pas une preuve d'envoi ou de réception de celles-ci. Warner Bros. décline toute responsabilité en cas de non- réception d'un e-mail ou d'une Participation, en raison de problèmes techniques ou d'encombrement sur Internet ou tout site Web.

10.4 L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Jeu est interdite et peut donner lieu à la disqualification du Participant.

10.5 Si un participant a déjà gagné à l'un des tirages au sort, il peut, s'il le souhaite, de nouveau participer au jeu, mais il ne peut plus gagner aux autres tirages prévus sur la période du jeu concours.

10.5 Le Jeu n'est pas ouvert aux employés ou cocontractants de (i) l'Organisateur (ii) des Agents de Warner (iii) du groupe de sociétés Warner Bros. Entertainment, ainsi que de chacune de leurs sociétés affiliées, filiales, divisions, ou (iv) à des Sites de Réseaux Sociaux, ni à toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation ou la conduite du Jeu y compris les membres de leurs familles directes.

10.6 En cas de litige concernant l'identité de la personne ayant soumis une Participation, cette dernière sera considérée comme étant soumise par la personne au nom de laquelle le compte e-mail est enregistré à la date de ladite soumission. Toutes les Participations deviennent la propriété de Warner Bros. et ne seront pas retournées.

10.7 Aucune Participation ne sera retournée aux Participants.

11. Publicité Post-Jeu

Les Gagnants peuvent être invités et acceptez de participer à une Publicité Post-Jeu à la demande de l'Organisateur. En acceptant les Prix, et dans les limites autorisées par la loi applicable, le Gagnant consent à ce que l'Organisateur puisse utiliser son nom, sa photographie, son image (y compris sa voix), sa ville natale, sa biographie et ses déclarations concernant le Jeu ou l'Organisateur et / ou ses produits, ou information dans un but publicitaire, promotionnel et de merchandising, et ce, sans autre contrepartie que le Prix, dans le monde entier et pour la durée légale des droits d'auteur. Les Gagnants accordent l'ensemble des droits permettant d'éditer, modifier, publier et reproduire ces détails.

12. Contenu créé/publié par les Participants dans le cadre du Jeu

12.1 Si le Jeu implique la création ou la mise en ligne de contenu par les Participants, chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que sa Participation respecte les critères suivants :

- (i) La Participation ne doit pas présenter une personne autre que le Participant, à moins que cela ne soit expressément prévu par le Jeu. Si un tiers est représenté la Participant est réputé avoir obtenu son autorisation dans les mêmes conditions que l'article 11 du Règlement
- (ii) Le Participant figurant dans la Participation doit avoir l'âge minimal requis dans le cadre du Jeu.
- (iii) La Participation ne doit pas comporter d'images, d'éléments ou de documents obscènes, offensants, polémiques, injurieux, diffamatoires, menaçants, illégaux ou inappropriés, et doit être exempte de toute publicité ou marque de tiers.
- (iv) La Participation doit être une œuvre originale et ne doit pas comporter d'images, de documents ou de droits de propriété appartenant à un tiers (dont de manière non limitative des copyrights, marques commerciales ou autres droits de propriété

intellectuelle). Si un élément est protégé par un droit de propriété intellectuelle, le Participant certifie en être l'unique auteur ou d'avoir obtenu une licence ou autorisation permettant l'exploitation du contenu dans les conditions des articles 11 et 12 du Règlement.

Les Participations ne doivent pas avoir été soumises auparavant à tout autre compétition, exposées ou montrées au public (i.e. divulguées delà du cercle immédiat d'amis et ou de la famille du Participant) par n'importe quel moyen, et

(vii) Etre conforme aux consignes de soumission de contenu.

12.2 Du simple fait de sa Participation, chaque Participant (ou ses parents ou son tuteur légal) accorde à l'Organisateur ainsi qu'à tout ou partie des membres du groupe de sociétés étendu Warner Bros., et à toute autre partie impliquée dans la conduite du Jeu, pendant la durée des droits de propriété intellectuelle sur la Participation, une licence internationale exempte de redevance, entièrement transférable et cessible, lui permettant d'utiliser (et de modifier) la Participation en rapport avec la conduite du Jeu ainsi qu'à des fins commerciales et promotionnelles, sous tout format et sur n'importe quel support, média ou télévision sans limitation de reproduction ou de diffusion (qu'il soit ou non déjà inventé) à la seule discrétion de Warner Bros. Les Gagnants (ou ses/leurs parents ou tuteurs légaux) signeront sans délai les documents et prendront les mesures appropriées (et fera en sorte que tout tiers requis en fasse de même), à ses propres frais, pouvant s'avérer nécessaires afin de donner plein effet à l'octroi précédemment énoncé.

12.3 Chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que le Participant ne publie pas, ne charge pas ou ne mette pas à disposition des textes, images, supports audio, vidéos ou autres contenus ou documents quels qu'ils soient, qui sont illégaux ou inappropriés dans le cadre d'un visionnage familial, qui sont exclusivement réservés aux adultes ou qui sont de quelque manière que ce soit offensants, diffamatoires, insultants, dégradants, sexistes, racistes, discriminatoires, obscènes ou violents, qui sont sujets à controverse ou comportent des thèmes ou contenus hors sujet, ou qui peuvent s'avérer préjudiciables pour la réputation de l'Organisateur, de Warner Bros. ou de ses produits et services (ou pour celle de ses sociétés affiliées ou de leurs produits et services, ou de tout Site de réseau social).

12.4 Une fois soumises, la Participation sera publiée sur le Site Web pendant l'ensemble de la durée du Jeu, et le contenu des vidéos, photos, soumissions, chargements et/ou autres informations des Participants (y compris données personnelles) sera accessible et pourra être référencé ou copié depuis l'Internet public. Warner Bros. peut ne pas être en mesure d'empêcher l'utilisation ultérieure des ces données par des tiers sans autorisation, tant pendant la Période du Jeu qu'après. Les Participants ne doivent pas inclure dans leur Participation les éléments qu'ils ne souhaitent pas voir diffusés de cette manière.

12.5 Warner Bros. se réserve le droit de visualiser la Participation suite à sa soumission, afin de s'assurer de sa conformité aux conditions précédemment énoncées. Si Warner Bros., à sa seule discrétion, détermine que la Participation n'est pas conforme à ces conditions, celle-ci pourra être disqualifiée du Jeu, et Warner Bros. se réserve le droit ne de pas rendre la Participation disponible sur le Site Web ou autre, et de supprimer celle-ci, ou les liens ou tout autre moyen permettant d'y accéder, du Site Web ou autre à tout moment sans préavis.

13. Utilisation des informations personnelles

13.1 Pour participer au Jeu, les Participants (ou leurs parents ou tuteurs légaux) doivent fournir certaines informations sur le formulaire de l'email reçu. Warner Bros. y a précisé les informations obligatoires pour pouvoir participer. Warner Bros. les utilisera à des fins d'administration du Jeu.

13.2 En outre, les données personnelles fournies par le Participant ou en son nom peuvent être transférées aux mêmes fins à des tiers tels que les sociétés affiliées, fournisseurs de services qui peuvent être situés à l'extérieur de l'UE / EEE, des pays où la législation de protection des données diffère des normes de l'UE / EEE. Ces transferts sont opérés en conformité avec la Politique de confidentialité de Warner Bros. (voir ci-dessous 13.4).

13.3 Les Participants (ou leurs parents ou tuteurs légaux) sont en droit de s'opposer pour des raisons légitimes au traitement de leurs données personnelles, et d'obtenir l'accès à celles déjà collectées par Warner Bros. Ils peuvent également demander à Warner Bros. de rectifier, compléter, mettre à jour, bloquer ou supprimer les données les concernant qui s'avèrent inexactes, incomplètes, équivoques, obsolètes, ou dont la collecte, l'utilisation, la divulgation ou le stockage est interdit.

13.4 Pour une information complète sur les modalités de traitement, veuillez consulter la Politique de confidentialité de Warner Bros. qui s'applique à l'ensemble des données personnelles fournies par le Participant. Cette Politique de protection des données personnelles est disponible à l'adresse suivante : <https://www.warnerbros.fr/legal>

14. Limitation de responsabilité

14.1 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas d'événement résultant de la connexion du Participant à Internet via le Site Web et/ou résultant de sa Participation au Jeu. En particulier, sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dommage subi de quelque manière que ce soit par les Participants, leurs équipements informatiques et/ou les données stockées sur ceux-ci, ou leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

14.2 Si pour une quelconque raison le Jeu ne se déroule pas comme prévu, à cause d'infection due à un virus informatique, bogues, falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillance technique, erreur humaine, ou toute autre cause hors du contrôle de Warner Bros. Telle que guerre, pandémie, mesures d'urgence et susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Jeu, Warner Bros. se réserve le droit de disqualifier tout individu qui falsifie le processus, et d'annuler, d'interrompre, de modifier ou de suspendre le Jeu, et de laisser l'Organisateur choisir le gagnant dans toutes les Participations éligibles reçues avant l'annulation ou l'interruption du Jeu.

14.3 En cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer ou modifier tout ou partie des conditions du Jeu. Dans un tel cas, tout changement de ce type sera publié sur le Site Web et les modifications nécessaires seront apportées à ces conditions.

14.4 Le Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage, dans les limites autorisées par la loi, à dégager et décharger définitivement Warner Bros., et ses sociétés parentes, filiales, cessionnaires et employés, ainsi que toute entité ou personne associée au Jeu, de tout ou partie des réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit susceptibles de survenir pendant ou à la suite du Jeu, y compris de manière non limitative pertes de jouissance, coûts, retards ou toute autre perte ou tort de quelque nature que ce soit provoqués par, attribuables à, découlant de ou en rapport avec les Prix.

14.5 Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une des dispositions du présent Règlement est non valide, illégale ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, celle-ci sera, dans cette mesure uniquement, dissociée du Règlement, qui continuera d'être valide dans les limites autorisées par la loi.

14.6 Toute tentative de la part d'un Participant visant à endommager délibérément le Site Web, ou à affecter la conduite légitime du Jeu, peut être considérée comme une violation des lois pénales et civiles ; en cas de tentative de ce type, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à cette personne dans les limites autorisées par la loi.

14.7 L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Jeu sans en indiquer les raisons et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent Règlement s'appliquera au Jeu. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Période du Jeu.

14.8 En participant au Jeu, le Participant (ou ses parents ou son tuteur légal) s'engage à libérer de toute responsabilité liée au Jeu, tout site de réseau social ayant donné accès au Jeu.

14.10 Si la loi en vigueur n'autorise pas l'application de tout ou partie de la limitation de responsabilité précédemment énoncée, celle-ci s'appliquera uniquement dans les limites autorisées par la législation applicable.

14.11 Le Jeu est régi selon les lois applicables en France. Vous consentez et vous vous soumettez par les présentes à la juridiction exclusive des tribunaux français.

15. Publicité du Règlement

Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du Jeu à l'adresse suivante :

Société Warner Bros. Entertainment France

115/123 Avenue Charles de Gaulle

92525 Neuilly sur Seine Cedex

16. Pour nous contacter

En cas de questions sur l'administration du Jeu et/ou l'exploitation de vos données par Warner Bros., et/ou si vous souhaitez que nous supprimions votre adresse e-mail de nos systèmes, merci de contacter : European Business and Legal Affairs, Warner Bros., Warner House, 98 Theobald's Road, London WC1X 8WB, telephone: +(0)20 7984 5400, email: privacy@wb.com.

© 2020. Warner Bros. Ent. Tous droits réservés